

**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1110
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1610 209

Le 7 février 2017

OBJET : **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)* concernant l'opération Cisaille.**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 16 octobre 2016, visant à obtenir divers documents concernant le programme Cisaille, notamment :

1. *Tout document ou statistique répertoriant le nombre de plants de pot et ou marijuana qui ont été saisis dans le cadre des opérations Cisaille et ce pour chacune des dix dernières années et ce à ce jour le 12 octobre 2016 ainsi que la valeur de ces saisies par année également;*

Nous vous transmettons ci-joint un tableau faisant état des renseignements demandés. Toutefois, nos systèmes informatisés utilisés pour les années antérieures à 2016 ne permettent pas d'extraire ces données. Donc, en raison de l'article 1 de la *Loi sur l'accès*, nous ne détenons aucun document pouvant répondre à votre demande pour les années 2006 à 2015.

2. *Tout document ou statistique comptabilisant le budget total prévu pour les opérations Cisaille pour chacune des dix dernières années à ce jour le 12 octobre 2016;*
3. *Tout document ou statistique répertoriant le montant total réellement dépensé pour les opérations Cisaille pour chacune des dix dernières années à ce jour le 12 octobre 2016.*

Concernant le budget pour l'opération Cisaille, la Sûreté du Québec ne détient aucun document pouvant répondre à cette partie de votre requête. Compte tenu de la décentralisation de l'opération Cisaille et des différents outils utilisés pour faire le suivi, nous devons faire un exercice de comparaison et de compilation des données afin de produire un bilan. Or, au sens de l'article 15 de la *Loi sur l'accès*, aucun organisme n'est en obligation d'effectuer un tel exercice pour répondre à une demande d'accès.

À titre informatif, tous les budgets octroyés à cette problématique ne sont pas nécessairement compilés dans un seul poste budgétaire. Par exemple, un directeur d'une municipalité régionale de comté (MRC) peut consentir une portion de son budget régulier alloué à des opérations de cette nature, notamment lorsque ceci est une priorité de son comité de sécurité publique (CSP).

En ce qui a trait aux montants totaux dépensés, nous vous transmettons ci-joint un tableau faisant état des renseignements demandés, soit les dépenses affectées à l'opération Cisaille pour les années financières 2008 à 2016. Toutefois, nous désirons vous informer que ces montants excluent notamment les salaires en temps régulier des policiers, les dépenses reliées aux activités connexes de prévention et de lutte envers la production et le trafic du cannabis au Québec, etc.

Vous trouverez, ci-joint, la liste des articles de loi ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Sylvianne Cassivi

Responsable de l'accès aux documents

et de la protection des renseignements personnels,



Quantité et valeur estimée des saisies durant l'opération Cisaille (2015-2016)

Saisies	Quantité	Valeur estimée
Boutures et Plants	153 074	235 060 885\$
Vrac	1 278 451,95 (grammes)	

Source : Division des enquêtes sur les crimes majeurs, Sûreté du Québec

Mise à jour : 31 octobre 2016



**Dépenses pour les projets Cisaille
pour les années financières 2008 à 2016**

Année financière	Dépenses
2008-2009	740 297,86 \$
2009-2010	749 825,05 \$
2010-2011	808 419,49 \$
2011-2012	769 016,80 \$
2012-2013	806 913,32 \$
2013-2014	811 124,46 \$
2014-2015	591 535,01 \$
2015-2016	455 221,28 \$

*Source : Direction des ressources financières, Sûreté du Québec
Mise à jour : 31 janvier 2017*